



MUNICIPALITE



EMBARGO jusqu'au 28 janvier 2014



Législature 2011 - 2016

Communiqué de la Municipalité N° 22

Rolle, le 14 janvier 2014

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 28 janvier prochain, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes.

1. Affaires du personnel

Engagement d'une apprentie employée de commerce. Ce poste a été mis au concours sur le site « orientation.ch » et au collège du Martinet. Il n'a suscité aucune candidature de la couronne rolloise parmi les 30 dossiers reçus. Finalement, deux personnes ont fait l'objet d'un entretien. Le choix de la Municipalité s'est porté sur Mlle Patricia Gonçalves, âgée de 17 ans, en dernière année de VSG à Aubonne ; son engagement prendra effet en août 2014.

Concierges communaux – modification de taux d'activité. L'activité de M. Christophe Rojard, en qualité de concierge du Château, s'oriente également du côté de l'Événementiel au point de couvrir un 10 % de ses tâches. La Municipalité a ainsi décidé de porter son taux d'activité à 90 % comme concierge et 10 % pour le service précité, en lien avec une augmentation du même taux pour l'équipe des concierges, reportée sur l'activité de Mme Lurdes Chevalley, laquelle a passé de 50 à 60 % dès le 1^{er} janvier 2014.

2. Désaffectation légale au cimetière en 2014

La Municipalité a décidé de maintenir le principe introduit il y a quelques années de procéder par « ligne annuelle » de désaffectation du cimetière, comme la possibilité donnée aux héritiers de disposer des stèles, urnes ou ossements des défunts ; ou de procéder à une exhumation des « corps » en vue d'un transfert dans une concession, funéraire ou cinéraire. Les opérations seront conduites par le préposé, M. Marc Leyvraz. Cette désaffectation, prévue dès août 2014 après les avis officiels et courriers aux familles, concernera les tombes à la ligne N° 1264 à 1268, cinéraires N° 241 à 249, enfants N° 133 à 135 et les N° 140 à 145 arrivées à échéance, outre les concessions funéraires et cinéraires non renouvelées.

3. Brochure d'aide à la votation « easyvote »

La Municipalité, invitée à donner un accord de principe en 2013, participera dès le scrutin du 9 février à cette opération nationale d'incitation au vote des jeunes électeurs de 18 à 25 ans, à l'instar de 9 cantons et 17 communes vaudoises. Pour le scrutin de septembre 2013, 5966 brochures ont été envoyées dans le canton de Vaud et 45'955 sur le plan suisse. Les textes rédigés de manière neutre et vulgarisée s'adressent aux jeunes gens et jeunes filles qui bénéficient du droit de vote sur le plan fédéral. Il en coûtera quelque Fr. 2'150.— par an pour environ 310 envois à Rolle, à raison de chaque scrutin fédéral (et cantonal le cas échéant). La première brochure, en vue des votations de février 2014, sera accompagnée d'une lettre explicative de la Municipalité au « public-cible » concerné.

4. Récolte des déchets à domicile – Fondation l'Espérance

La Commune de Gilly a sollicité le passage de la fondation auprès de ses habitants ne pouvant pas, comme les Rollois qui éprouvent des difficultés à se déplacer, faire le déplacement de la déchetterie. La Municipalité a donné son accord sachant que la finance de passage (Fr. 5.—) sera comptabilisée dans les comptes de la ville de Rolle.

5. Arrivée et départ des camps de ski des écoles rolloises

Cette opération annuelle, qui mobilise chaque hiver police, enseignants, enfants et parents à raison de 4 départs (et 4 arrivées) en un mois, se décline par la présence de 3 bus chaque semaine, d'une centaine d'élèves et autant de voitures (de parents). Plusieurs sites d'accueil ou de réception des écoliers ont été testés ces dernières années, dont celui du Rosey durant 3 ans ; mais ce dernier ne convient plus. La solution finalement retenue par la Municipalité, approuvée par le corps enseignant, la sécurité publique et le voyer cantonal, après avoir examiné toutes les possibilités susceptibles d'accueillir quelque part à Rolle autant de monde, consiste à fermer l'une des 3 voies de circulation de la route de Lausanne, à la hauteur du parking du Rupalet. Disposés en « site propre » par une signalisation ad hoc, la présence des forces de l'ordre et la pose de barrières de sécurité et de lampes flash, les bus pourront accueillir en toute sécurité leurs petits voyageurs venus à pied des parkings avoisinants (Rupalet et plage). Malgré sa « distance » du centre-ville, ce nouveau lieu de rassemblement est mieux à même de répondre aux attentes de tous les intervenants, à l'inverse du parking du Château, par exemple, qui a montré ses limites lors de précédentes éditions. Il faut en effet savoir que, quel que soit le kilométrage parcouru par les parents, venus de Rolle et des communes voisines, ils le font en voiture (transport des skis et chaussures, des bagages etc.). Si la nouvelle organisation s'avère concluante, elle sera reconduite les années suivantes.

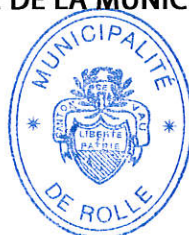
6. Travaux Grand-Rue et autres chantiers communaux

La Municipalité rappelle les différentes informations parues à cet égard (et qui continueront de l'être), comme ses communiqués, coupures de presse et autres publications (dont le « Rolle Infos ») disponibles sur le site internet www.rolle.ch

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter